

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 14 mai 2020 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Saline (Calvados)**

NOR : INTJ2003369A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saline prend l'appellation de brigade territoriale de Troarn à compter du 1^{er} janvier 2020. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Troarn exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire, dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 mai 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
H. CHARVET

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saline	Amfreville Banneville-la-Campagne Bavent Bréville-les-Monts Emiéville Escoville Gonneville-en-Auge Hérouvillette Janville Merville-Franceville-Plage Petiville Ranville Saint-Pair Saint-Pierre-du-Jonquet Saint-Samson Saline Sallenelles Touffréville Varaville	
Troarn		Amfreville Banneville-la-Campagne Bavent Bréville-les-Monts Emiéville Escoville Gonneville-en-Auge Hérouvillette Janville Merville-Franceville-Plage Petiville Ranville Saint-Pair Saint-Pierre-du-Jonquet Saint-Samson Sallenelles Sannerville Touffréville Troarn Varaville